

Conférence de presse - Elie Mahfoud, avocat

Lieu : M&M Conseil, 75007 paris

Date : 15 mai 2024

On peut se demander pourquoi un avocat et homme politique libanais décide de venir à Paris, pour une affaire qui concerne le Liban, la justice et l'opinion publique libanaïses.

Permettez-moi d'abord de me présenter.

Je suis Elie Mahfoud, avocat et homme politique libanais. Je suis à la tête du parti « mouvement du changement ». Il y a dans ce parti des personnalités de toutes les franges de la société libanaïse. Je suis aussi l'un des associés fondateurs du cabinet d'avocats libanais "Legal Activity Group for Law and Consultances", qui est un cabinet d'avocats international. J'ai déjà traité de nombreuses affaires liées aux droits de l'homme et à la défense des libertes, ou encore a la lutte contre le terrorisme. Le cas le plus marquant que j'ai eu l'occasion de traiter est la défense des 622 détenus libanais dans les prisons syriennes.

Pourquoi solliciter l'organisation de l'aviation civile internationale ?

Je suis ici pour attirer l'attention de cette organisation sur un certain nombre de plaintes et de rapports que je porte.

Ce sont des questions pénales, civiles et constitutionnelles.

Elles sont liées au statut de l'aéroport international de Beyrouth (Aéroport International Rafic Hariri) :

- La route qui conduit à cet aéroport (le seul aéroport de la République Libanaïse) est sous le contrôle d'une milice armée.
- De nombreuses violations ont eu lieu et ont encore lieu. par exemple, des balles perdues qui ont touché des avions et même des sièges de passagers.

Le 31 août 2023, avec d'autres personnalités politiques et avocats, nous avons déposé un rapport criminel, devant le tribunal militaire de Beyrouth, au Liban.

Une plainte a été enregistrée au bureau du parquet militaire. Cette plainte est la suite d'un rapport sur le contrôle des installations aéroportuaires par de puissantes milices. Une autre affaire a été déposée devant l'autorité centrale d'inspection.

L'objet de cette plainte est la violation légale de la représentation des équilibres en ce qui concerne le personnel administratif de l'aéroport international de Beyrouth. Nous avons également soumis des requêtes concernant la situation d'insécurité et les dangers entourant l'aéroport "Rafic Hariri International Airport in Beirut". Ces deux affaires ont eu un fort impact dans les médias de mon pays.

Malheureusement, rien n'a changé dans les faits et aucune instance officielle n'a réagi.

J'ai présenté aux bureaux compétents des Nations Unies et à la juridiction chargée de ce sujet toutes ces informations. Ces informations sur les dangers qui entourent l'aéroport sont déjà largement connues. Ce dont je parle aujourd'hui concerne des droits parmi les plus fondamentaux. Les accords internationaux, dont la convention de l'aviation civile internationale, la convention de Chicago de 1944, garantissent la sécurité dans l'aviation civile.

Le 31 août 2023, nous avons déposé une plainte devant le tribunal militaire libanais sur la situation critique et dangereuse dans mon pays, la violation de la constitution et des lois de l'aviation civile libanaises, et les risques auxquels est confronté l'aéroport international de Beyrouth.

En février 2024, notre cabinet d'avocats a renforcé la portée de la plainte, en déposant une nouvelle plainte sur la violation de la garantie des droits de l'homme de l'égalité devant la loi ; ainsi que la violation de résolutions spécifiques du Conseil de sécurité de l'ONU..

Cette nouvelle plainte concerne par exemple le contrôle des frontières de la république libanaise.

Ces deux plaintes ont été déposées dans le contexte de nombreuses violations de la constitution et du droit international à l'aéroport international de Beyrouth.

Des reportages diffusés à la télévision libanaise ont démontré la commission de crimes de contrebande d'armes illégales vers le Liban, et l'utilisation de l'aéroport comme plateforme pour cela.

Il y a une violation de la constitution et des lois applicables concernant le fonctionnement de l'aéroport, en particulier dans la représentation des franges ethniques parmi les employés.



إيلي محفوض
ELIE MAHFOUD
محام بالإستئناف
ATTORNEY AT LAW

Cette plainte, basée sur le reportage télévisé diffusé par la chaîne arabe Al-Hadath, était fondée sur le fait que la milice du Hezbollah introduit clandestinement des biens et de l'argent (blanchiment d'argent) ainsi que des armes au Liban, afin de nuire au pays, de menacer la sécurité de l'état et de l'exposer à des agressions.

Cependant, plus de six mois se sont écoulés depuis le début de nos démarches judiciaires.

Les choses n'ont pas bougé et aucune procédure n'a été lancée pour mener les investigations nécessaires à la manifestation de la vérité.

C'est ce qui nous a poussé à soumettre notre requête aux autorités et bureaux internationaux compétents, notamment l'OACI.

Depuis Paris, devant la presse et ses correspondants, je vous demande de diffuser largement cette question cruciale.

Merci pour votre attention.

Elie Mahfoud